

## Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 25 février 2019

Etaient présents :

### Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Cécile GARRIGUES, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

### Représentants du personnel :

#### TITULAIRES

Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études  
Sarah DEBISSCHOP, Ingénieur d'études  
Manuela FERREIRA, Maître de conférences  
Damien SOULAT, Professeur des universités  
Marion HOUYVET, Adjoint technique  
Maximilien SCHRUB, Doctorant  
Ludmilla BAUVIN, Technicien  
Neda SHAH HOSSEINI, ATER

#### SUPPLEANTS

Ali NAAB, Technicien  
Ahmad Rashed LABANIEH, Maître de conférences  
Stéphane LEPRETRE, Ingénieur d'études

Le Président ouvre la séance en accueillant les membres du comité nouvellement élus à l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Monsieur MONFRIER rappelle le rôle du comité technique qui doit donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, comme par exemple la campagne d'emploi, la politique indemnitaire ou le bilan social.

Le comité technique se réunit quatre fois par an, généralement quelques semaines avant les réunions du conseil d'administration.

Les membres du comité technique sont soumis à une obligation de réserve et de discrétion professionnelle. Les échanges doivent demeurer confidentiels.

Le secrétariat sera assuré par Madame Cécile GARRIGUES tandis que Madame Ludmilla BAUVIN est désignée Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Le quorum est atteint ; le Président procède donc à l'ouverture de la séance à 9h30.

Monsieur MONFRIER propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

### 1 – Approbation du PV de la séance du CT du 23 novembre 2018

#### Procès- verbal de la séance du 23 novembre 2018

Monsieur SOULAT indique qu'il était absent lors de cette dernière réunion alors qu'il apparaît présent sur le procès-verbal.

La modification est apportée.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	8	8/0/0

Le procès-verbal du CT du 23 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

## 2 – Formation « langues » Go Fluent

Monsieur MONFRIER explique qu'il s'agit d'un logiciel E-Learning d'apprentissage des langues étrangères initialement acquis à destination des étudiants mais qui est également déployé à destination de tous les personnels de l'Ecole.

Une note de cadrage a été adressée aux personnels administratifs et techniques avant les vacances d'hiver ; cette note précise les modalités d'utilisation du logiciel : une heure hebdomadaire banalisée dans l'emploi du temps, validée par le supérieur hiérarchique et sous réserve des nécessités de service.

Ce logiciel d'auto-formation vient en complément de la formation en présentiel qui sera dispensée par Madame LOBB DE RAHMAN au printemps 2019. Monsieur MONFRIER rappelle donc qu'il est nécessaire de se soumettre au test de niveau proposé par le logiciel puisqu'il permettra à Madame LOBB DE RAHMAN de constituer des groupes de niveaux pour la formation en présentiel. Les résultats du test doivent être communiqués à Madame POTDEVIN au service des ressources humaines.

Madame CHLEBICKI indique qu'il peut être plus difficile pour les personnels techniques de pouvoir se libérer pour s'auto-former car ils sont régulièrement sollicités sur leur poste de travail.

Monsieur MONFRIER répond qu'il est en effet nécessaire de se rendre en salles informatiques pour pouvoir bénéficier d'un environnement propice à l'acquisition de ces compétences en langues étrangères.

## 3 – RIFSEEP

Monsieur MONFRIER explique qu'il s'agit de l'acronyme du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP comprend une composante principale : l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) versée mensuellement et une composante facultative : le Complément Indemnitare Annuel (CIA) pouvant être versé une ou deux fois par an.

Avant de pouvoir mettre en place le RIFSEEP, il faut auparavant procéder à la cotation de toutes les fonctions administratives et techniques au sein de différents groupes. Ce travail, déjà initié au sein de l'Ecole, sera poursuivi par un groupe de travail qui sera réuni une première fois le 7 mars 2019. L'évolution des propositions émises par ce groupe de travail seront régulièrement présentées au comité technique.

Monsieur MONFRIER explique que la mise en place du RIFSEEP doit conduire à l'augmentation significative du montant des primes versées aux personnels. Elle est par conséquent conditionnée par une augmentation de l'enveloppe indemnitare versée par le ministère puisque l'Ecole n'est pas passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) ; elle ne peut donc pas décider d'abonder l'enveloppe indemnitare.

Un courrier a été adressé au ministère début février pour demander l'augmentation de l'enveloppe indemnitare ; la réponse sera donnée courant juillet-août 2019.

Monsieur MONFRIER explique que les primes de fin d'année, initialement versées pour reconnaître le caractère exceptionnel de l'investissement professionnel des personnels, ne répondent plus aux attentes de ces derniers et donnent lieu à davantage d'incompréhensions que de satisfactions. Ces primes seront donc incluses dans le RIFSEEP qui devrait être mis en place en septembre 2019 si l'enveloppe indemnitaire est abondée par le ministère.

Madame CHLEBICKI demande si un travail commun est prévu avec l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille pour attribuer des montants de primes identiques à tous les personnels.

Monsieur MONFRIER indique que le RIFSEEP de l'Ecole Centrale de Lille a été voté en décembre 2018 pour une application à compter de la paie de janvier 2019. Pour ce faire, l'Ecole Centrale de Lille a augmenté son enveloppe indemnitaire de 60000 euros.

Concernant l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, le montant du régime indemnitaire était déjà plus élevé car il était identique à celui attribué aux personnels de l'Université de Lille 1. Le passage au RIFSEEP n'a donc pas nécessité une hausse importante de l'enveloppe indemnitaire. Le choix a été fait de demander une légère baisse de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP).

La direction de l'Ensait a quant à elle demandé un abondement de 60000 euros de l'enveloppe indemnitaire et une baisse de 9000 euros de la SCSP.

Monsieur MONFRIER indique qu'il avait déjà demandé un abondement de 60000 euros en février 2018 qui avait donné lieu à un versement supplémentaire de 22000 euros en juillet 2018 ; cela avait permis de compenser la prise en charge indemnitaire des nouveaux fonctionnaires nommés en 2017/2018.

#### **4 – Questions diverses**

Monsieur SOULAT pose deux questions relatives au processus de rapprochement avec l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille :

Il souhaite d'abord savoir si un rétro-planning a d'ores et déjà été établi par la direction de l'Ensait et ensuite si les membres du comité technique seront associés à la future organisation des services.

Monsieur DEVAUX explique que deux rencontres essentielles auront lieu cette semaine. Il rencontrera le président du conseil d'administration de l'Ensait d'une part et le directeur de l'Ecole Centrale de Lille d'autre part. A l'issue de ces deux rencontres, Monsieur DEVAUX réunira l'ensemble des personnels de l'Ensait en assemblée générale le lundi 4 mars 2019.

Monsieur DEVAUX indique que le rétro-planning n'est pas encore établi pour une raison objective : il lui paraît techniquement difficile d'organiser les groupes de travail, de réunir le comité technique puis le conseil d'administration avant passage devant le CNESER et enfin le Conseil d'Etat dans un délai permettant de mettre en œuvre le rapprochement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur DEVAUX estime que l'harmonisation des services n'est pas aboutie.

Il se soucie avant tout que chacun des personnels puisse avoir des perspectives d'évolution professionnelle attrayantes et non pas que les agents voient leurs périmètres d'action restreints et soient dépossédés de leurs prérogatives actuelles dans la nouvelle organisation. A défaut, il craint que des personnels de valeur quittent l'Ecole. Il évoquera notamment certaines situations individuelles lors de sa rencontre avec le Directeur de l'Ecole Centrale.

Monsieur DEVAUX estime que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera difficile à atteindre car il s'agit de rédiger le décret, les statuts puis le règlement intérieur, or il souhaite présenter aux instances un projet complet et abouti, jusqu'aux missions occupées par chacun des personnels.

Monsieur DEVAUX indique que le ministère insiste sur la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 car la création du Pôle d'ingénierie entre dans le cahier des charges de l'I-Site et dans la construction de l'Université Lille Nord Europe (ULNE) qui doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur DEVAUX explique que le but est de créer un Pôle d'ingénierie cohérent au sein de l'ULNE, or se pose aujourd'hui la question du positionnement de Polytech Lille qui n'est pas encore établi.

Monsieur DEVAUX indique avoir reçu les rapports provisoires de l'HCERES et de la CTI : les deux instances concluent à la nécessité de mettre en place des groupes de travail pour permettre de construire un Pôle dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur SOULAT demande si l'objectif de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 difficile à atteindre est partagée par les deux autres Ecoles.

Monsieur DEVAUX répond que c'est l'opinion de la Directrice de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille tandis que le Directeur de l'Ecole Centrale de Lille maintient pour le moment l'idée d'un rapprochement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais est conscient que le calendrier paraît difficile à tenir.

Concernant la deuxième question relative à la participation des membres du comité technique à la future organisation des services, Monsieur DEVAUX n'y voit aucun inconvénient mais il pense que la structuration générale doit avoir été précédemment écrite avant que les personnels s'en emparent.

Monsieur SOULAT craint que l'obligation d'opérer le rapprochement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 fixée par le ministère ne contraigne les écoles à agir de manière purement verticale en écrivant la structuration des services en amont sans prendre le temps d'y associer les personnels.

Monsieur DEVAUX répond qu'il entend organiser des groupes de travail pour construire le Pôle d'ingénierie mais il souhaite que la structuration générale ait été auparavant définie ; tous les agents doivent avoir des perspectives attrayantes dans le cadre de ce rapprochement et le projet présenté aux membres du conseil d'administration doit être le plus enthousiasmant possible.

Monsieur DEVAUX ne conçoit pas de présenter au conseil d'administration un projet auquel il n'adhère pas totalement. Il ne veut pas être le « fossoyeur » de l'Ensaït.

Il insiste sur l'importance de recueillir l'avis favorable du comité technique avant le passage en conseil d'administration. A défaut d'un avis favorable du premier, le second risquerait de voter contre et tout le projet serait stoppé. Il craint alors les dommages collatéraux induits par un échec.

Monsieur DEVAUX rappelle que le Pôle d'ingénierie demeure un projet structurant et pouvant apporter beaucoup de bénéfices à chacune des écoles dans le contexte plus global de l'ULNE. Les trois écoles ont des intérêts convergents ; il faudra peut-être faire des concessions mais dans une dynamique réelle de co-construction.

Aucune autre question n'étant soulevée,

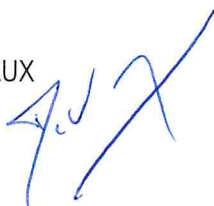
Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 10h11.

Le Président de séance

La Secrétaire permanente

La Secrétaire de séance

Eric DEVAUX



Cécile GARRIGUES



Ludmilla BAUVIN

